

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize le 12 septembre à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Yves GAUQUELIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

- Travaux de goudronnage cour de la mairie : choix de l'entreprise
- Travaux de réfection murs d'enceinte mairie-panneaux d'affichage : choix
- Travaux de réfection muret école route de Fontaine- Henry : choix
- Pigeons toit de l'église + toit des riverains/nettoyage des gouttières
- Camion communal à remplacer : délibération budgétaire modificative n° 1
- SDEC : révision des statuts + retrait de la CDC de CABALOR
- Ecole des chats : attribution d'une subvention
- Questions diverses

Etaient présents :

M. Yves GAUQUELIN - M. Michel LEGRAND - M. Daniel VAUVERT- Mme Anick PLOUHINEC
M Alain BRILLAND -Mme Virginie MAILLARD - M Samuel MARIE - Mme Laurence RONCO
Mme Sylvie ROSELLO -Mme. Jacqueline LEMARQUAND (arrivée à 20h15)

Absents excusés : M Alain BALLAY ayant donné procuration à M. Michel LEGRAND -
Mme Laurence GRENEU

Absents : Mme Christelle LEPETIT- Mme Marie Claire LETOUZE - M Olivier DEVAUX.

SECRETARE DE SEANCE : M. DANIEL VAUVERT

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté la présence du quorum. Le compte-rendu du conseil du 12 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité et le registre signé par les membres présents

- Travaux de goudronnage cour de la mairie : choix de l'entreprise

Le Maire rappelle que dans le cadre du programme pluriannuel de travaux d'accessibilité E.R.P.-A.D.A.P., l'aménagement de la cour de la mairie avec goudronnage est prévu pour le 2^e semestre 2016. Il rappelle la notification du Conseil Général en date du 29 mai 2016 attribuant à la commune une aide de 40% sur un montant global prévu à hauteur de 19711,28 € HT (cour mairie +bâtiment) soit l'octroi d'une subvention totale de 7885 € .

Pour les travaux de goudronnage de la cour de la mairie deux devis ont été reçus :

L'entreprise LETELLIER pour un montant de 19500€ TTC

L'entreprise MARTRAGNY pour un montant de 22547,45 TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'entreprise LETELLIER TP pour effectuer les travaux
- De régler la facture correspondante à l'article 2315 du budget

- Travaux de réfection murs d'enceinte mairie-panneaux d'affichage : choix

Nous avons reçu en mairie 3 devis pour la réfection des murs d'enceinte de la mairie et la pose de panneaux d'affichage :

L'association AIRE pour un montant de 2335€ net (pas de récupération de TVA)

L'entreprise MARIN pour un montant de 2230€ net (pas de récupération de TVA)

L'entreprise DE PINHO pour un montant de 6578,18€ TTC soit 5481.90 € HT.

M le Maire a demandé de pouvoir retenir l'association AIRE pour effectuer les travaux, afin d'aider cette association qui œuvre dans la réinsertion des personnes en recherche d'emploi et étant donné le peu de différence, 105€ avec l'ent. MARIN auto-entrepreneur. Par ailleurs, cette association s'est spécialisée dans ce type de travail. Après en avoir délibéré, les travaux sont confiés à l'association AIRE à l'unanimité.

- Travaux de réfection muret école route de Fontaine- Henry choix

Nous avons reçu en mairie 3 devis pour la création d'un muret afin de sécuriser la clôture de l'école :

L'association AIRE pour un montant de 5062 net (pas de récupération de TVA)

L'entreprise MARIN pour un montant de 4930€ net (pas de récupération de TVA)

L'entreprise DE PINHO pour un montant de 5959,20 TTC (4966 euros HT)

Après en avoir délibéré, l'entreprise MARIN Nicolas considérée moins-disante a été retenue par 10 voix pour et 1 voix contre (Samuel MARIE).

- Pigeons toit de l'église + riverains/nettoyage des gouttières

Le maire informe que les riverains de l'église se plaignent des pigeons qui nichent sur l'église et demande à la mairie de bien vouloir intervenir pour ces nuisances. Pour répondre à ce problème le conseil municipal décide d'étudier quelle solution mettre en place pour résoudre cela.

Concernant le nettoyage des gouttières, le maire informe qu'une nacelle sera louée chez SALMAT pour un montant de 195€ TTC la journée ce qui permettra aussi de vérifier le grillage des ouvertures de l'église pour empêcher les pigeons de nicher.

- Camion communal à remplacer : délibération budgétaire modificative n° 1

Le maire expose que suite à un problème sur le radiateur du camion communal entraînant des frais importants et vu que celui-ci ne passera pas, en l'état, au prochain contrôle technique de janvier 2017, il serait plus judicieux de le remplacer.

Afin d'engager ce projet d'acquisition d'un nouveau camion avant la fin de l'exercice comptable 2016 le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°1 suivante :

- compte 2313 = - 10000 €

- compte 21571 = + 10000 €

- SDEC : révision des statuts + retrait de la CDC de CABALOR

. Le maire donne lecture du courrier reçu le 8 septembre en mairie concernant la demande de retrait de la Communauté de communes CABALOR du SDEC et lecture de la proposition de délibération à prendre pour ce retrait.

Vu la décision du SDEC en date du 2 juin 2016 approuvant ce retrait, le conseil municipal de BASLY après en avoir délibéré, approuve également ce retrait par 9 voix pour et 2 abstentions (Annick PLOUHINEC, Jacqueline LEMARQUAND)

. Le conseil municipal décide en outre de surseoir au vote relatif à la révision des statuts du SDEC jusqu'au prochain conseil municipal afin de pouvoir étudier en détail les statuts proposés et prendre une décision en toute connaissance de cause.

- Ecole des chats : attribution d'une subvention

M le Maire expose le fonctionnement de cette association qui s'occupe des chats perdus, il a eu recours plusieurs fois cette année à cette association pour des chats en divagation sur la commune ; il serait donc souhaitable de contribuer au soutien de cette dernière par l'attribution d'une subvention. Sachant que la cotisation de base pour un particulier est de 35€, M le Maire propose une somme de 100€ de subvention. Le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

- Questions diverses

Informations de M le Maire.

- . Lecture du courrier de remerciement du Comité JUNO pour l'attribution de la subvention 2016.
- . Un don du sang aura lieu le samedi 24 septembre à Anisy de 9h à 13h : un boîtage sera fait pour informer les habitants de la commune.
- . La cérémonie du 11 novembre est prévue à 10h30 au monument place de l'Eglise.
- . Suite au contrôle des installations sportives, il faudra procéder au remplacement d'un support de panneau de basket et à sa remise en état.
- . Il faut réfléchir sur la manière de sensibiliser les propriétaires des autos qui stationnent sur les trottoirs ainsi que sur les espaces en herbe pour résoudre ce problème.
- . Environnement déchets : pour tous problèmes et réclamation il faut contacter le n° 0800 100 461
- . Pour la période de janvier à août il est enregistré une baisse de 10% pour les déchets, une augmentation de 12% pour les sacs jaunes, - 9% pour les déchets verts et + 3% pour le verre.

Mme Annick PLOUHINEC

- . Demande s'il est possible de prévoir un panneau d'informations dans le lotissement « Le Hottot ».
Réponse : nous allons voir quel est l'endroit favorable pour cette implantation.
- . Réfléchir si l'on doit laisser le filet du terrain de tennis pendant la période hivernal ou remettre l'ancien pour cette année et informer les adhérents lors des prochaines inscriptions que dorénavant le terrain sera fermé l'hiver pour une période de 3 mois.

M Daniel VAUVERT

Informe qu'il serait souhaitable de procéder au remplacement de l'arrêt de bus de la route de COURSEULLES étant donné son mauvais état.

Réponse : Nous allons prendre contact avec la société CADRE BLANC (APIC) pour le remplacement de ce dernier.

M Michel LEGRAND

- . Un riverain du stade demande s'il est possible de prévoir la taille des peupliers.
Réponse : Nous effectuons une taille tous les 2 ans. La dernière ayant eu lieu l'année dernière ils ne seront pas taillés cette année, néanmoins nous allons vérifier sur place si une taille s'impose.
- . Une rencontre a eu lieu en mairie avec le SDEC concernant l'effacement des réseaux rue du Bac du Port. Le SDEC va procéder à la réévaluation du dernier devis et nous proposer un financement pour ces travaux qui s'élèveraient à la somme de 95000€ à la charge de la commune
- . Il va falloir prévoir la remise en état du caniveau de l'impasse du Canada

M Samuel MARIE

Demande à M le maire de se renseigner auprès de la CDC Cœur de Nacre si une indemnité est prévue pour les dégâts causés aux propriétés jouxtant le terrain de grand passage par les occupants de ce dernier.

Réponse : Renseignements sera pris auprès de la CDC Cœur de Nacre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10

Prochaine réunion du Conseil Municipal le lundi 6 octobre à 20H00